

Le vendeur s'engage à se conformer à toutes les lois, ordonnances, réglementations et codes nationaux et locaux applicables dans l'exécution de ses obligations, y compris l'obtention de permis et de certificats le cas échéant. Le vendeur accepte en outre de dégager de toute responsabilité et d'indemniser Kimberly-Clark et ses filiales ou sociétés affiliées contre toute perte ou tout dommage, y compris les honoraires d'avocat raisonnables, qui pourraient être gagnés en raison du non-respect par les vendeurs, ses employés ou ses sous-traitants de ces lois, ordonnances, règlements et codes.

Le fournisseur reconnaît et accepte que toutes les informations matérielles et intangibles révélées, obtenues ou développées dans le cadre de l'exécution de la présente entente et dans le cadre de celle-ci sont considérées par Kimberly-Clark comme des informations confidentielles et exclusives.

Le fournisseur s'engage à s'assurer que tout employé ou sous-traitant du fournisseur autorisé à accéder à toute partie des informations confidentielles dans le cadre de son emploi, soit informé de la nature confidentielle de ces informations ; que tout employé ou sous-traitant affecté à la fourniture de services en vertu du présent accord sera tenu par le fournisseur d'accepter et de déclarer qu'il ne divulguera pas les informations confidentielles qu'il pourrait obtenir dans le cadre de la présente entente ; l'exécution de leur travail pour le compte des vendeurs. Le fournisseur s'engage à aviser Kimberly-Clark par écrit de toute circonstance dont il a connaissance relativement à la possession, à l'utilisation ou à la connaissance d'une partie des renseignements confidentiels par une personne ou une entité non autorisée.

À l'exception de ce qui est prévu dans les présentes, le vendeur convient qu'il n'utilisera pas Kimberly-Clark, son titre ou sa référence, ceux de ses filiales et/ou sociétés affiliées à des fins telles que la publicité, le marketing ou la publicité sans consentement écrit préalable.

Avis de non-responsabilité : « Cet appel d'offres n'engage pas K-C dans une ligne de conduite spécifique. L'émission de la présente DP n'oblige pas K-C à accepter une proposition, en tout ou en partie, ni à fournir une explication ou une raison pour sa décision d'accepter ou de rejeter une proposition. Bien que le coût soit un élément important du processus de sélection des fournisseurs, l'attribution finale du fournisseur sera déterminée par un examen attentif de toutes les réponses qualitatives et quantitatives.

K-C se réserve le droit de :

- Retirer ou résilier l'appel d'offres à tout moment et sans engagement.
- Rejeter tout ou partie des propositions, ou renoncer aux irrégularités dans les propositions.
- Accepter des offres autres que l'offre au prix le plus bas.
- Choisir un fournisseur sur la base des propositions reçues dans le cadre du processus de soumission, sans discussions ni demandes de meilleures offres et d'offres finales.

Les propositions sont fournies aux risques et périls des vendeurs. Les fournisseurs assument l'entière responsabilité de toute erreur dans leurs réponses.

Kimberly-Clark ne sera légalement liée à aucun fournisseur tant que les parties n'auront pas signé une entente mutuellement acceptable et définitive.